



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de l'assemblée régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie tenue le 15 mars 2023, a été adopté le règlement numéro 233-2023 « abolissant le règlement 115-2008 établissant les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'exercice de la compétence de la MRC de Matawinie relativement à la fourniture d'un service de téléphonie IP ainsi qu'au droit de retrait et d'assujettissement des municipalités locales à cette compétence ».

Une copie intégrale du règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 23^e JOUR DU MOIS DE MARS 2023

Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière